

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

TERRIBLE DOUCHE

Malgré tout leur aplomb, les réactionnaires et les nationalistes, qui s'apprêtent à faire contre la République une si vive campagne, ne peuvent, à cette heure, s'empêcher d'être quelque peu démontés.

La douche qu'il viennent de recevoir est singulièrement rafraîchissante, et ce qui est pour eux plus terrible, c'est qu'on peut la qualifier de « douche sacrée » puisque c'est le nonce du Pape, parlant au nom du corps diplomatique qui vient de la leur administrer en offrant au Président de la République « l'hommage de sympathie et de reconnaissance dû à la France pour avoir inauguré le xx^e siècle en s'affirmant comme une puissance inspiratrice d'équité et de conciliation. »

Quoi ! le corps diplomatique, les puissances étrangères, le pape lui-même seraient-ils aux gages du ministère Waldeck-Rousseau !

Que sont devenues les vieilles calomnies, semées jusque dans la presse étrangère, relativement à la désorganisation de notre armée, à la ruine de notre influence en Europe, voire même à la rupture de l'alliance franco-russe.

Ce qui vient d'être dit, ce qui vient de se passer est, si l'on nous permet cette expression, assez coquet pour le débat d'une année électorale. Le témoignage de sympathie, vraiment éclatant et solennel, donné au gouvernement de la République, au nom de toutes les nations étrangères n'est guère fait pour ébranler la confiance du pays dans le ministère qui a su le mériter par les incontestables services qu'il a rendus, non pas seulement à la paix intérieure de la France, mais encore à la paix européenne.

Il en est si bien ainsi que des organes dont les appréciations à l'égard du cabinet actuel n'ont jamais cessé d'être fort malveillantes et fort injustes, ne peuvent aujourd'hui refuser de s'associer aux éloges que le porte-parole du corps diplomatique, dans les termes les plus chaleureux, a décernés à la politique si sage et si habile qui, dans les complications récentes dont la paix du monde a été naguère menacée, a été celle du gouvernement.

C'est ainsi que, parlant de l'heureuse initiative qui, en Chine, fut prise par M. Delcassé, le *Journal des Débats* veut bien reconnaître que notre action a été d'autant plus efficace en Extrême-Orient que nous n'avons recherché aucun intérêt particulier, à l'exclusion et surtout au détriment des autres, ... que nous avons maintenu un accord constant entre nous et les autres puissances, aidant à aplanir les difficultés sans jamais en susciter aucune, ... que nous avons mieux aimé inspirer confiance à tout le monde en plaçant notre intérêt dans l'intérêt général qui était comme l'a si bien dit M. le président de la République, celui de la civilisation elle-même.

Les éloges n'en sont pas moins vifs, en ce qui concerne l'attitude du gouvernement français à l'égard de la Turquie et le *Journal des Débats*, s'oublant quelque peu lui-même, ajoute en termes fort justes :

« Avons-nous besoin de dire que c'est en

France même que les critiques se sont produites et que l'esprit de parti n'y est pas étranger ? . Nous avions autrefois — l'époque en est déjà lointaine — l'habitude de nous louer nous-mêmes ; nous l'avons remplacée par celle de nous dénigrer. Le jugement de l'étranger nous est plus bienveillant que le nôtre ; et certes, il est bon d'être exigeant pour soi à la condition cependant de ne pas abuser de cette sévérité. A propos de la réception du 1^{er} janvier, notre ambassadeur à Rome a pu constater que nos rapports avec certaines puissances se sont améliorés. Quand à ceux que nous avons avec la Russie, notre amie et alliée, ils n'ont jamais été plus cordiaux ; l'échange de télégrammes qui a eu lieu entre l'empereur Nicolas et M. Loubet en est la preuve éclatante. »

Qu'on le note bien, c'est un organe qui n'a cessé de combattre le ministère de défense républicaine qui s'exprime ainsi. Pourrait-on mieux dire ?

Mais, c'est égal, en présence de la grande et belle manifestation faite si justement en l'honneur de la France par les représentants du monde entier, il est piquant de voir ce que sont devenus les mensonges et les calomnies d'antan ?

Il est vrai qu'on se réserve de les rééditer pour les élections générales du mois de mai prochain.

Il faut convenir que ces armes de combat seront dorénavant quelque peu émoussées.

A. B.

CHRONIQUE

DIVORCE ET BIGAMIE

Un journal annonce qu'un Monsieur de Fécamp, vient d'être arrêté et écroué à la prison de cette ville pour bigamie. Marié en premières noces à une femme qui mourut, il en épousa une deuxième qui l'abandonna et se croyant libre il chercha le bonheur dans une troisième union.

Mais le malheur voulut qu'une bonne âme vint se mettre en travers de ce bonheur et courageusement, par une lettre anonyme, signalât au parquet ce crime abominable qui menaçait évidemment de saper la société par sa base.

Et l'on a immédiatement arrêté ce Monsieur : on l'a peu confortablement installé sur la paille plus ou moins sèche des cachots ; il passera en cour d'assises et s'il est livré à un jury rigoureux, il sera puni de plusieurs années de prison. Il sera châtié comme un voleur, comme un assassin : plus peut-être, car les verdicts qui renvoient indemnes le mari dont les mains sont rouges du sang de sa femme, les amantes qui ont gentiment vitriolé leur amant ne sont plus une exception que l'on cite, mais deviennent la règle.

Et cependant nous voyons tous les jours autour de nous des hommes vivant légalement avec une femme alors que celle qui fut leur première compagne légale vit encore et se promène de son côté avec un second protecteur. Et il n'est question pour celui-là ni de la prison, ni de la cour d'assises, ni d'un verdict impitoyable. Pourquoi donc ?

Parce que ce dernier s'est mis en règle avec la loi : parce qu'il a régulièrement chargé un avoué de faire la procédure en divorce, qu'il a payé les frais et qu'une fois en règle il s'est uni à l'âme sœur.

Donc en réalité entre cet homme qui a

l'estime des gens du monde, que la loi protège, que seule l'église maudit, et l'autre sur qui se ruent les gendarmes, les juges d'instruction, les procureurs, quelle différence y a-t-il ? Quel est donc l'élément qui fait de l'un un scélérat, de l'autre un honnête homme ? C'est bien peu de chose, ce n'est que l'état de frais de l'avoué. Il faut reconnaître que plusieurs années de prison sont un prix bien élevé pour l'omission ou l'oubli d'une procédure.

Avant le divorce, à l'époque où le mariage apparaissait comme indissoluble, ces pénalités avaient quelque logique : elles consacraient une institution sacro sainte, éternelle, intangible : le mariage. Mais aujourd'hui où, avec quelques papiers timbrés, quelques formalités, on se démarie et on se remarie légalement, elles apparaissent comme odieuses et surannées et si le législateur voulait vivre avec son temps et suivre l'évolution des idées, tout devrait se réduire dans le cas du Monsieur de Fécamp à une poursuite en simple police, absolument comme pour l'oubli de déclaration d'une naissance à l'état civil dans les trois jours francs, et à un double ou triple droit, comme pour les dissimulations dans les successions.

ULYSSE

EN CHINE

L'entrée de la Cour à Pékin

L'entrée de la cour impériale dans la cité défendue, offrait un très brillant spectacle.

L'empereur, l'impératrice douairière, le prince Tching, la jeune impératrice et plusieurs princes s'avancèrent portés dans de magnifiques palanquins, entourés de centaines de porteurs, de banderoles, de bannières, de parasols de soie, accompagnés d'un millier de nobles Chinois, splendidement accoutrés, et montés sur des chevaux brillamment caparçonnés.

Les troupes de Yuan-Shi-Kaï marchaient devant le palanquin de l'empereur.

La colonie étrangère était assemblée au-dessus de la porte de Chien-Wen. L'empereur et l'impératrice douairière pénétrèrent dans le temple en deçà de la porte et brûlèrent de l'encens.

A la sortie du temple, l'impératrice douairière aperçut les étrangers qui s'efforçaient de voir de dessus la porte, et elle les a salués en s'inclinant.

Les soldats à genoux, formaient la haie sur tout le parcours, qui était de plus de 4 milles.

Au Transvaal

Le carnet de Villebois-Mareuil

Lord Roberts a fait savoir, il y a une quinzaine de jours, au vicomte de Villebois-Mareuil, par l'intermédiaire du colonel Stuart, attaché militaire à l'ambassade d'Angleterre à Paris, qu'il tenait à sa disposition les derniers feuillets du carnet de campagne du colonel de Villebois-Mareuil, recueillis dans ses vêtements, lors de sa mort au combat de Boshof. M. de Villebois-Mareuil a fait exprimer, par le même intermédiaire, toute sa gratitude au maréchal Roberts, avec prière de l'aviser qu'il ne pourrait recevoir ces précieux documents qu'à condition qu'il fut bien entendu par avance qu'ils seraient publiés.

Accédant à ce désir, lord Roberts vient de faire remettre les notes suprêmes du colonel au vicomte de Villebois-Mareuil.

* *

A la poursuite de Dewet

Dans sa dépêche hebdomadaire, lord Kitchener écrit qu'en dépit d'une poursuite acharnée, les Anglais n'ont pu parvenir à forcer Dewet à accepter le combat.

Tout s'est borné à des luttes continuelles d'avant-postes.

Lord Kitchener dit qu'il expédie de nouvelles troupes contre Dewet.

INFORMATIONS

Les Ministres à Saint-Etienne

M. Waldeck-Rousseau quittera Toulon vendredi par le train rapide de midi cinquante-neuf et arrivera à Lyon à sept heures du soir. Il passera la nuit à la préfecture et repartira de Lyon samedi matin pour son voyage de deux jours dans la Loire. A Lyon, il retrouvera MM. Millerand, Decrais, de Lanessan et le général André, qui doivent l'accompagner à Saint-Etienne. Le discours politique attendu sera prononcé par M. Waldeck-Rousseau dimanche au soir au banquet populaire qui lui sera offert par souscription.

On s'attend à d'importantes déclarations.

Le Recensement

D'après les constatations du recensement officiel, les plus fortes diminutions portent sur les départements, de la Dordogne, 11,871 habitants, Haute-Garonne, 10,896 ; Gers, 12,024 ; Lot, 13,683.

La principale cause de la décroissance de la population dans les trois quarts des départements est l'attraction de plus en plus forte qu'exercent les grands centres. La population de Paris s'est accrue de 177,234 habitants, et les communes de sa banlieue immédiate : Asnières, Aubervilliers, Boulogne, Clichy, Levallois, Neuilly, Montreuil, Saint-Denis, Saint-Ouen et Vincennes, ont vu leur population augmentée de 58,784, habitants.

De même, à Marseille, la population est en augmentation de 48,922 habitants ; celle de Saint-Etienne de 10,527 et celle de Nantes et de Saint-Nazaire de 14,038 habitants.

Le nombre des étrangers résidant en France d'après le dernier recensement, est de 1,038,778. Le département qui abrite le plus grand nombre d'étrangers est celui des Bouches-du-Rhône, 117,857. Les départements qui ont comme habitants le moins d'étrangers sont les suivants : Cantal, 134 ; Corrèze, 278 ; Creuse, 142 ; Lot, 145 ; Lozère, 66.

La dernière récolte en vin

La direction générale des contributions indirectes publie le détail de la dernière récolte des vins.

L'étendue du vignoble français a augmenté, l'an dernier, de 4,94 hectares ; elle est au total de 1 million 735,345 hectares.

La récolte étant évaluée à 57 millions 963,514 hectolitres, au lieu de 67 millions 353,000 en 1900, et de 39 millions 958,000 moyenne des dix années antérieures, il en résulte que le rendement moyen à l'hectare ressort à 33 hectolitres, soit une diminution de 6 hectolitres par rapport à celui de 1900.

3 millions 149,000 hectolitres de vin ont été importés pendant les dix premiers mois de 1901. Les vins d'Espagne figurent dans ce chiffre pour 675,000 hectolitres ; les vins d'Italie, pour 14,000 hectolitres ; les vins de Portugal, pour 272 ; les vins d'Algérie, pour 2 millions 214,000, et les vins de Tunisie, pour 22,000 hectolitres.

